

Madame le Maire,
Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,

Après le conseil municipal du 27/10/2022, j'ai souhaité vous interpellier et vous faire part de mes interrogations, plus particulièrement sur la délibération D84/2022 que 10 d'entre-vous ont approuvée alors que 3 ont voté contre. Dommage que sur ces 3, seule Sylvie Rameaux était présente.

J'étais présent, parmi les 12 personnes qui étaient dans le public et j'ai assisté à vos quelques discussions qui ont toutes tourné autour du prix potentiel de cette parcelle que vous souhaitez vendre. Ce qui est extraordinaire, c'est que personne n'a posé la moindre question sur l'identité de ce mystérieux pharmacien. Pas de curiosité sur l'existence d'un document justifiant le bien fondé de son projet. Aucun argumentaire appuyant son désir de vouloir s'implanter là et pas ailleurs, par exemple à l'emplacement prévu à cet effet de longue date, déjà par Madame Carré.

Pardon de vous le dire, mais vous avez été 10 à voter, "têtes baissées", suite à "l'appel d'un pharmacien" à Madame le Maire (cf. le compte-rendu officiel)...un simple appel téléphonique et vous décidez, sans rien demander de plus, d'aliéner une partie du patrimoine de la commune à un pharmacien qui n'aura, j'espère que vous l'aurez compris, pas plus de possibilité d'implanter une pharmacie aujourd'hui que nous l'avons eue jusqu'à présent. Les conditions sont les mêmes et elles n'ont pas changé.

Je me suis rendu à la mairie lundi 7 novembre à 11h afin de demander à examiner, comme la législation m'en donne le droit, les éléments tangibles qui ont permis de mettre cette délibération à votre appréciation. Il n'y a rien ! Pas un courrier, pas une note d'information...rien !

Quelle est votre conception d' élu, au service du seul intérêt de votre commune ?

Comment pouvez-vous justifier votre mutisme face à cette demande et surtout cette exigence d'implantation formulée par un "commerçant" qui, à juste titre, ne défend que ses intérêts personnels ?

Celles et ceux d'entre-vous (dont Madame Carré) qui faisaient partie de la municipalité précédente ne se souviennent-ils pas que des décisions avaient déjà été prises et actées pour le dépôt d'un permis de construire d'une pharmacie dans le prolongement du pôle médical. Ça c'était cohérent...et ça le reste.

Permettez-moi d'apporter ma réflexion sur la seule discussion que vous avez eue, le prix. Non, Philippe Prince, cette parcelle ne peut pas être considérée comme "non viabilisée". La viabilisation existe bien dans le domaine communal, en limite de parcelle. On est dans le même cas de figure qu'un lotissement "viabilisé". Les VRD passent en limite des parcelles. Il faut ensuite procéder aux "raccordements". La configuration du 27 rue de Didonne est la même.

Voyons les réalités en face : cette maison (que je connais pour y être entré) est assez ancienne. Les installations ne sont plus aux normes et elle présente une certaine vétusté. C'est dire que la valeur de ce bien immobilier, acheté je vous le rappelle 600.000€, repose sur la surface de son terrain et son emplacement. Et vous voulez en vendre 800 m² (sur les 2.306 m²) pour 56.000€ ??? Avez-vous calculé que cela revient à vendre 35% de la surface totale pour un prix qui n'atteint même pas 10% du prix payé par la commune il y a quelques mois à peine. Le prix de l'immobilier s'est-il effondré à Semussac ?

Ne pensez-vous pas que tout ça aurait mérité un peu plus d'attention et de recul après ce simple appel téléphonique ?

Je vous fais part de quelques réflexions qui ressortent des discussions que j'ai pu avoir avec des semussacaises et des semussacais.

Vous envisagez de faire des travaux très importants pour réhabiliter la mairie et l'agrandir. Ça semble complexe, surtout pour les travaux (amiante, mises aux normes etc...). Madame le Maire ne cesse de répéter : nous voulons mettre la mairie en valeur, y compris sur le plan visuel. Vous envisagez donc de raser une partie des locaux du foyer rural qui "masque" la mairie. Je pense et je crains que les coûts des travaux d'un tel projet soient extrêmement élevés (sans compter la location et l'aménagement des structures provisoires). Quoi qu'il en soit, à bien des égards, ça restera des "rustines" sur un bâtiment ancien.

Or, la propriété du 27 rue de Didonne est une extraordinaire opportunité pour construire là, une nouvelle mairie ! Vous y avez tous les avantages : la visibilité, une construction moderne, sur mesure, l'espace, les possibilités de stationnement...et un superbe parc public qui peut être conservé. Pourquoi ne pas y prévoir, en annexe, le poste de police, ce qui permettrait de libérer un local supplémentaire pour les services techniques.

Dans un deuxième temps, la bibliothèque pourrait très bien trouver sa place (avec d'autres activités) dans le bâtiment de l'actuelle mairie.

Quant au foyer rural, j'espère que votre projet de nouvelle implantation est un bon choix.

Personnellement, dans la perspective que je viens de vous développer, il me semble que la structure actuelle du foyer rural est suffisamment basique pour qu'une nouvelle configuration des aménagements soit envisageable sur place. Mais sur ce point, je reconnais ne pas avoir suffisamment d'éléments de réflexion pour m'avancer davantage.

Voilà, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus ce que je souhaitais vous communiquer.

Madame Carré, je vous ai entendu dire, à plusieurs reprises, que vous avez décidé de ne pas prendre d'engagements au-delà de 3 ans, terme de votre mandat actuel. Or, tous ces projets engagent la commune bien au-delà. C'est une lourde responsabilité qui nécessite beaucoup d'attention et peut-être une réflexion plus élargie...

J'ajoute enfin, que si certains d'entre-vous (ou vous tous) souhaitent me rencontrer pour en discuter de vive voix, je reste toujours disponible.

Merci pour votre attention.

Bien cordialement,

Bernard BONILLA